

Cet été, on mettra à exécution dans cette région un projet de construction de routes au coût de 60 millions de dollars. Le Québec ne détient absolument aucun droit de propriété sur ces terres. Des droits d'expropriation protégés n'importe quels autres citoyens. Ils auraient le droit de plaider. Mais un homme qui a gagné sa vie en piégeant, un homme qui n'a que rarement été mêlé aux Blancs n'a pas ce droit. Les Indiens n'ont reçu des Blancs que de vilaines choses, par exemple, l'alcool, des marchés avec la compagnie de la baie d'Hudson, et le reste. Par leur mode de vie les Indiens n'ont pas été préparés à traiter avec l'homme blanc et ni à faire opposition au gouvernement du Québec qui n'a pas tenu compte de leurs droits.

Si le député de Kamloops-Cariboo doit représenter le peuple indien et c'est son devoir de le faire parce qu'il est mieux placé que nous, il devrait admettre que le ministre n'a pas fait œuvre admirable. Au lieu de cela, il appuie le ministre. Le projet est déjà en cours; les bulldozers et les techniciens sont déjà sur place.

M. Marchand: Ne vous en prenez pas à moi seulement.

M. Peters: Ce n'est pas que je cherche noise au député. J'ai moi aussi des obligations envers les Indiens vu que je représente cinq réserves indiennes. Tout ce que je dis, c'est que le député a la chance d'avoir un avantage que je n'ai pas. Je suis certain que, grâce à ses antécédents, il peut se rendre dans ces régions et parler à des gens qui m'en voudraient à moi de faire la même chose. Il peut parler à des gens qui en voudraient beaucoup au ministre de le faire. Ils n'en veulent pas au député en raison du droit spécial de naissance qu'il détient. C'est pourquoi je dis qu'il a l'obligation, et sûrement la possibilité et le droit de veiller tout spécialement à ce qu'on n'enlève pas leurs droits aux Indiens.

Ces droits doivent être protégés d'une manière particulière. C'est la raison pour laquelle la Reine a des responsabilités envers les gens qui vivent sur ces terres. Le fait que la province de Québec soit concernée ne donne pas à son gouvernement le droit de contourner les traités par lesquels on leur a accordé des droits spéciaux. Il s'agit d'un droit divin qu'ils détiennent jusqu'à ce qu'ils puissent demander eux-mêmes qu'on le révoque ou qu'on le modifie.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Voici un extrait d'un article du *Star* de Montréal du 27 mars:

La province a entamé les négociations lorsqu'une commission d'enquête présidée par le juge Henri Dorion eut établi que les autochtones ont «des droits territoriaux réels et incontestables» sur de vastes superficies dans le nord du Québec, y compris la région de la Baie James.

Le gouvernement provincial, comme «témoignage de bonne foi», ainsi que l'expriment les avocats de l'association, a déjà convenu ...

Et par la suite l'article précise que le gouvernement a supprimé la taxe de vente de 8 p. 100 dans la région. La belle affaire! On dit, évidemment, qu'il y a eu certaines concessions, mais quelle valeur ont-elles pour ces 7,000 personnes qu'aucune force unifiée ne représente jusqu'ici? En toute justice à l'égard du ministre, je signalerai qu'il a fait œuvre utile en aidant les Indiens à acquérir l'aptitude à prendre part à des réunions et à discuter à notre manière de leurs problèmes. On devrait lui reconnaître l'entier mérite, mais je lui dirai qu'il sait comme moi que

les Indiens n'ont pas encore entièrement acquis cette aptitude.

Il y a quatre ans, le ministre organisa une rencontre à Sudbury où les chefs se retrouvèrent autour d'une table. Aucun d'eux ne parla, prétextant qu'il attendait de voir ce que les autres avaient à dire. Ainsi, aucun des 25 chefs assis autour de la table n'avait parlé lorsque ce fut à nouveau le tour de celui qui avait le premier ouvert la bouche. Tous attendaient que quelqu'un d'autre prît la parole et ainsi personne ne réussit parler. Les gens ne comprenaient rien. Les chefs de tribus ne s'étaient jamais adressé la parole auparavant.

• (1740)

L'hon. M. Chrétien: Cela, c'était il y a quatre ans.

M. Peters: C'est vrai et je rends pleinement hommage au ministre d'avoir inauguré cette politique. Mais il a fallu 200 ou 300 ans pour en arriver là. Pouvons-nous nous attendre, à présent, que les Indiens défendent d'eux-mêmes leur point de vue dans nos conseils, sans que nous les aidions. Le ministre ne devrait pas attendre qu'ils viennent le trouver. Il est censé défendre leurs intérêts. Lui-même et ses services s'en remettent au gouvernement de M. Bourassa qui ne songe qu'à créer des emplois pour les électeurs québécois. D'ici quelques années, il n'y aura plus rien au sujet de quoi les Indiens pourraient mener des négociations.

Le ministre de l'Environnement (M. Davis) a adopté aujourd'hui une tactique nouvelle. Il s'est dit préoccupé par le fait que l'on n'ait pas été en mesure de définir un certain nombre de données préalablement à la réalisation du projet. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a révélé une terrible faille dans son argumentation quand il a dit qu'on n'avait pas vraiment discuté de l'énergie hydro-électrique comme ressource énergétique, et qu'on ne connaissait pas nos besoins réels. On pourrait s'apercevoir que la province de Québec ne peut pas se permettre de dépenser 10 milliards de dollars pour aller chercher cette énergie à la baie James, parce qu'on peut produire l'électricité à meilleur compte autrement. Je me rappelle très bien la discussion qui avait eu lieu en Saskatchewan il y a quelques années, et dans laquelle on avait signalé que dans cette province, l'énergie hydro-électrique n'était pas la moins coûteuse et qu'on pouvait y produire l'électricité à meilleur compte dans des usines thermiques.

Le ministre de l'Environnement a révélé que son ministre n'avait réalisé qu'une étude préliminaire et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est révélé dangereusement incompétent quand il s'agit de négocier pour le compte des Indiens. Je signale que ces Indiens ne sont pas comme ceux de Fort George, de Prince Rupert ou de toute autre réserve. Ils vivent dispersés dans la région entière. J'en suis certain, un grand nombre d'entre eux savent seulement qui est leur chef de bande, et très souvent, c'est le seul rapport qu'ils aient avec leur bande. Un certain nombre d'entre eux vivent en permanence dans les réserves, mais beaucoup passent la majeure partie de leur temps à chasser et à voyager dans le territoire, où leurs terrains de chasse, selon la tradition, sont situés.

M. Nielsen: Et leur sont assurés.

M. Peters: Oui, et leur sont assurés. Malgré ce qu'on a dit à la Chambre, ils ne sont pas en mesure de négocier. Ils devront être protégés par des gens bien pensants. Le